



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03/10/2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt deux, le lundi 3 octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 27 septembre, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers présents : 15	Gérard Dèque, Samuel Périddy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix, Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.
Nombre de Conseillers représentés : 0	Excusés :
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 21h06	Pouvoirs :
	Secrétaire : Laurent Poncet

ACQUISITION DE CONTENEURS ENTERRES 1

CONVOCAION
LE 27 09 2022

Laurent Poncet explique que la communauté de communes a lancé un achat groupé de conteneurs enterrés et propose à la commune de commander ces équipements à un prix intéressant. Cet achat permettrait d'améliorer la qualité paysagère des sites.

AFFICHAGE LE

M. le Maire indique que, bien que non inscrite au budget, la proposition se doit d'être étudiée.

17 OCT. 2022

LE DÉTAIL DES COÛTS EST LE SUIVANT:

- Altic : 3 colonnes recyclables + 1 colonne verre
○ $5500*3 + 5700*1 = 22\ 200$

Pour complément, nous disposons d'un premier devis pour le terrassement, qui permet d'évaluer la prestation à 1500 € HT par colonne.

Si le conseil municipal souhaite faire cet acquisition, il conviendra d'opérer la modification budgétaire suivante :

231	➤ - 35 000 €
2158	➤ + 35 000 €

Monsieur le Maire soumet au vote l'acquisition des conteneurs pour le secteur Altic :

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre (Sandrine Boillot)

- approuve l'acquisition de conteneurs enterrés pour le secteur Altic et les modifications budgétaires induites

- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

